RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 1F26CAA0-DED4-884C-8023-BA7F57EFDFAA

KHUMBU
Société par actions simplifiée
Au capital de 101 070 euros
Siège social : 144, Rue Paul Bellamy, 44000 NANTES
911 308 617 RCS NANTES

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 31 AOÛT 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Laura BLANCHARD
Monsieur Maxime COUTANT
Monsieur Victor LERAT

Détenant ensemble 101 070 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée KHUMBU désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société KHUMBU et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 28.1 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le courrier de démission de Madame Virginie FOLLET-HATTET sous conditions suspensives signé le 12 février 2026,
- la reconnaissance de dettes de Madame Virginie FOLLET-HATTET signée le 11 juin 2026,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du courrier de démission de Madame Virginie FOLLET-HATTET signé le 12 février 2026, de sa reconnaissance de dettes en date du 11 juin 2026, et prenant acte de sa démission de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement, de sorte que Monsieur Victor LERAT demeure Président, et Monsieur Maxime COUTANT et Madame Laura BLANCHARD demeurent Directeurs Généraux.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Docusign Envelope ID: 1F26CAA0-DED4-884C-8023-BA7F57EFDFAA

Le présent acte est signé électroniquement par tous les associés au moyen de la plateforme Docusign conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil et sera conservé dans les archives de la Société.

Laura BLANCHARD



Maxime COUTANT



Victor LERAT

